



**ASSOCIATION MALADIE NEURO
DEGENERATIVE & COLLECTIF**

SIÈGE SOCIAL :

**121 BD NOTRE DAME DE LA TRINITE
97400 SAINT DENIS**

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle



***Rapports sur les comptes annuels et sur les
conventions réglementées
du Commissaire aux Comptes***

Sur les comptes de la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION MND & CO

121 BD DE NOTRE DAME DE LA TRINITE
97400 SAINT DENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale de l'association MND & CO.

I – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MND & CO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels dans le paragraphe « CHANGEMENT DE METHODE » concernant l'application du règlement ANC N°2022-06.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

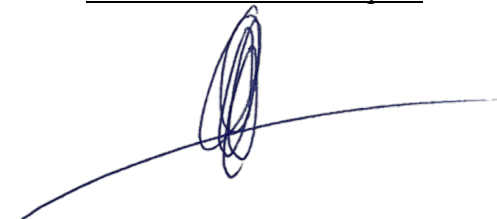
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Sainte-Clotilde, le 24 mars 2026.

ACDC Consultants
Commissaire aux comptes



Daniel CHANE PO CHUEN

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	28 380	28 380		2 964	2 964	100.00
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	48 417	34 878	13 539	17 688	4 149	23.46
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations	410		410		410	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	7 000		7 000	3 600	3 400	94.44
Total II		84 207	63 257	20 949	24 252	3 303	13.62
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	11 310		11 310	43 936	32 626	74.26
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	36 248		36 248	43 883	7 635	17.40
	Charges constatées d'avance (2)	5 517		5 517	6 080	563	9.26
	Valeurs mobilières de placement				50 000	50 000	100.00
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	273 051		273 051	266 257	6 794	2.55
Total III		326 126		326 126	410 156	84 030	20.49
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		410 332	63 257	347 075	434 408	87 333	20.10

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
		Euros				%	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres						
	Report à nouveau	149 644		190 877		41 233 21.60	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	30 928		41 233		10 306 24.99	
	Situation nette (sous total)	118 716		149 644		30 928 20.67	
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	118 716		149 644		30 928 20.67	
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	119 265		130 499		11 233 8.61	
	Total III	119 265		130 499		11 233 8.61	
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	1 880		1 880			
	Total IV	1 880		1 880			
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	40 237		42 573		2 336 5.49	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	65 283		57 090		8 194 14.35	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 693		8 330		6 637 79.68	
	Produits constatés d'avance			44 393		44 393 100.00	
	Total V	107 214		152 385		45 172 29.64	
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	347 075		434 408		87 333 20.10	

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

107 214 107 993

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		390		160	230	143.75
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	151	771	47	376	104	396
Parrainages						220.36
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	499	828	403	593	96	235
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable						23.84
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	1	065			1	065
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	96	922	142	898	45	977
						32.17
Autres produits		203	4	450	4	247
						95.44
Total I	750	178	598	477	151	702
						25.35
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	326	736	263	259	63	477
Aides financières						24.11
Impôts, taxes et versements assimilés	7	695	9	523	1	828
						19.20
Salaires et traitements	288	423	244	146	44	277
						18.14
Cotisations sociales	62	250	53	353	8	897
						16.68
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11	720	13	925	2	205
						15.83
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	85	688	54	393	31	296
						57.54
Autres charges	1	052	2	534	1	482
						58.50
Total II	783	563	641	131	142	433
						22.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	33	385	42	654	9	269
						21.73

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		2 687		3 528	841	23.83
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		2 687		3 528	841	23.83
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		230			230	
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV		230			230	
2. Résultat financier (III-IV)		2 458		3 528	1 071	30.34
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		30 928		39 126	8 198	20.95
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				14	14	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				2 121	2 121	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				2 107	2 107	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		752 866		602 018	150 847	25.06
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		783 793		643 252	140 542	21.85
5. EXCEDENT OU DEFICIT		30 928		41 233	10 306	24.99

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Tableau de variation des fonds propres	8
Tableau de variation des fonds dédiés	9
Etat des échéances des créances et des dettes	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	10
Valorisation des contributions volontaires	10
Honoraires des commissaires aux comptes	11

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

MND&CO est une association qui a pour objet de:

- Développer un dispositif de coopération des acteurs engagés auprès des personnes atteintes de maladie neurodégénérative;
- Promouvoir une politique d'intégration sociale des personnes atteintes de maladie neurodégénérative et veiller à l'application de cette politique;
- Favoriser le développement et l'amélioration des dispositifs d'accompagnement sur tout le département de la Réunion;
- Promouvoir et conduire des actions d'éducation thérapeutique du patient et de sa famille, actions qui visent l'autonomisation des personnes face à la pathologie.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06, qui modifie le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général afin de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation apportés par le règlement ANC n°2022-06 suivants n'ont pas eu un impact significatif sur les comptes de l'association:

- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel;
- Suppression de la technique du transfert de charges;

Ci-après les principaux changements apportés par le texte:

- Modernisation du plan de comptes;
- Modernisation des modèles d'états financiers ;
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe des comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	28 380		
Installations générales agencements aménagements divers	1 394		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	42 415		4 607
TOTAL	43 810		4 607
Autres participations			410
Prêts, autres immobilisations financières	3 600		3 400
TOTAL	3 600		3 810
TOTAL GENERAL	75 790		8 417

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			28 380	28 380
Installations générales agencements aménagements divers			1 394	1 394
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			47 022	47 022
TOTAL			48 417	48 417
Autres participations			410	410
Prêts, autres immobilisations financières			7 000	7 000
TOTAL			7 410	7 410
TOTAL GENERAL			84 207	84 207

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		25 416	2 964		28 380
Installations générales agencements aménagements divers		328	465		793
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		25 794	8 291		34 085
TOTAL		26 122	8 756		34 878
TOTAL GENERAL		51 537	11 720		63 257
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 964				
Instal.générales agenc.aménag.divers	465				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 291				
TOTAL	8 756				
TOTAL GENERAL	11 720				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	190 877			41 233	149 644
Excédent ou déficit de l'exercice	41 233 -	41 233		30 927	30 928 -
Situation nette	149 644			30 928	118 716
TOTAL I	149 644	41 233		72 161	118 716

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 43 I-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation ARS-Consultation mémoire ARS-ETP FDF-Projet handicap ARS- GEM 2024 ARS-GEM 2025 ARS-Prévention	130 499	85 688	96 922	96 922		119 265	119 265
	606		606	606			
	75 500		41 923	41 923		33 577	33 577
	44 393		44 393	44 393		85 688	85 688
	10 000	85 688	10 000	10 000			
TOTAL	130 499	85 688	96 922	96 922		119 265	119 265

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	410	410	
Autres immobilisations financières	7 000	7 000	
Autres créances clients	11 310	11 310	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	433	433	
Divers état et autres collectivités publiques	4 200	4 200	
Débiteurs divers	29 735	29 735	
Charges constatées d'avance	5 517	5 517	
TOTAL	58 605	58 605	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	40 237	40 237		
Personnel et comptes rattachés	39 946	39 946		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 183	25 183		
Autres impôts taxes et assimilés	155	155		
Autres dettes	1 693	1 693		
TOTAL	107 214	107 214		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
Consultation mémoire	325 000
Groupepmet d'entraide mutuelle NORD (GEM)	47 489
Groupepmet d'entraide mutuelle OUEST (GEM) non utilisé	85 688
Education thérapeutique	27 650
Divers	14 000
Total	499 827

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation pour un montant total de 88 600 € dont:

- 12 450 euros de mise à disposition de bureaux par les partenaires pour la consultation mémoire (au Port et à la Possession) et l'ETP;
- 52 800 euros de bénévoles dont:
 - 40 800 euros d'engagement des dirigeants sur la base de 850 euros par jour (tarif consultant)
 - 5 700 euros de rendez-vous coaching
 - 6 300 euros de bénévolat au GEM.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 604 euros, honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

**RAPPORT SPECIAL SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

ASSOCIATION MND & CO

121 BD DE NOTRE DAME DE LA TRINITE
97400 SAINT DENIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31/12/2025

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé

1. Convention conclue avec la société Moïra Formation et Conseil

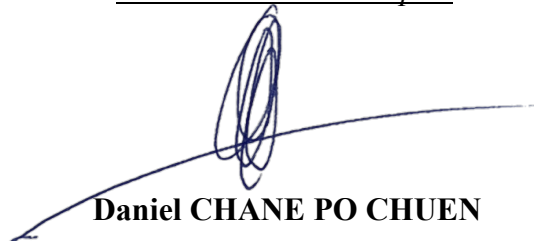
Personne concernée : M. BAREIGTS, président MND AND CO

Nature convention : Mise à disposition des locaux

Modalités : Mise à disposition des locaux à titre gratuit

Fait à Sainte-Clotilde, le 24 mars 2026.

ACDC Consultants
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Daniel CHANE PO CHUEN